



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 avril 2010
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Soudan

Additif

I. Introduction

1. Établi en application du paragraphe 11 de la résolution 1590 (2005), dans laquelle le Conseil m'a prié de le tenir régulièrement informé des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global au Soudan, le présent additif complète mon rapport précédent sur les élections dans le pays (S/2010/168) daté du 5 avril 2010.

II. Évolution de la situation politique

2. La période électorale a été relativement paisible, avec quelques incidents isolés de violence, de harcèlement ou d'intimidation dans certaines localités. Immédiatement après les élections, il y a eu quelques litiges à propos des résultats, surtout dans le sud, et les premiers résultats inclinaient fortement en faveur du Southern People's Liberation Movement (Mouvement populaire de libération du Soudan), ou SPLM, dans le sud, et du National Congress Party (Parti national du congrès), ou NCP, dans le nord.

3. Le 27 mars 2010, le Conseil des partis politiques, qui venait d'être créé avec l'appui du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine sur le Soudan, s'est réuni à Juba pour élire son bureau et examiner son mandat. Il regroupe la majorité des partis politiques du sud et est entré en fonctions au début d'avril.

4. Le 31 mars 2010, après la session extraordinaire que son bureau politique a tenue à Juba, le SPLM a annoncé qu'il retirait la candidature à la présidence de Yassir Arman. Il a également annoncé qu'il retirait ses candidats au Darfour en raison de circonstances contraires, mais a insisté pour que le reste de ses candidats dans le nord se présentent aux élections à tous les niveaux.

5. L'initiative du SPLM a conduit plusieurs partis politiques du nord à confirmer publiquement qu'ils prendraient part aux élections. Cependant, le Parti communiste et le parti Umma-Renewal and Reform ont retiré tous leurs candidats. Le 8 avril 2010, le parti National Umma (NUP), conduit par l'ex-Premier Ministre Sadiq al-Mahdi, a également retiré tous ses candidats, sauf dans les États du Nil Bleu et du



Kordofan méridional. Le NUP avait énuméré huit conditions auxquelles il subordonnait sa participation, notamment le report de quatre semaines de la consultation et l'adoption de mesures garantissant l'égalité d'accès aux médias, la mise à disposition des partis politiques de moyens financiers et l'interdiction pour tous les partis de faire fond sur les ressources de l'État. Le Popular Congress Party (Parti du congrès populaire), ou PCP, et le Original Democratic Unionist Party (Parti unioniste démocratique d'origine), ou ODUP, ont participé à toutes les élections, tout en rapportant à la Commission électorale nationale et aux autorités des cas de fraude et d'irrégularité graves. Au total, 72 partis étaient en lice.

6. Le 11 avril 2010, le SPLM a demandé la prorogation de quatre jours de la consultation, pour porter la période à un total de sept jours, en raison de sérieux problèmes techniques et logistiques rencontrés le premier jour et du risque qu'ils ne dissuadent certains électeurs potentiels du sud. Le NCP a par la suite demandé lui aussi un allongement de la période de consultation. Le 12 avril 2010, la Commission électorale nationale a reporté l'échéance de deux jours.

7. Le 14 avril 2010, le Conseiller présidentiel représentant du NCP, Ghazi Salah Al-Din, a annoncé qu'une invitation serait lancée à tous les partis, y compris ceux qui n'avaient pas participé aux élections, pour qu'ils se joignent après la consultation au Gouvernement d'unité nationale. Le 20 avril 2010, un haut représentant du NCP a annoncé que le Président Bashir n'interdirait pas les activités des partis politiques qui avaient boycotté les élections mais que ceux-ci ne seraient pas invités à prendre part au nouveau Gouvernement, à moins qu'ils ne s'inclinent devant les résultats des urnes.

8. Le 17 avril 2010, le candidat de l'ODUP à la présidence, Hatim Al-Sir, a fait paraître un communiqué de presse dans lequel il dénonçait les résultats des élections et demandait à ses partisans et à tout le peuple soudanais de les rejeter en bloc. Ce communiqué a été suivi le 19 avril d'une déclaration du Président de l'ODUP, Mohamed Osman Al-Mirghani, rejetant lui aussi les résultats des élections et demandant qu'on en organise de nouvelles, au motif que le scrutin avait été truqué.

9. Le 17 avril 2010, le PCP a fait paraître une déclaration dans laquelle il dénonçait les résultats des élections et déclarait que la Commission électorale avait commis des fautes graves qui amenaient à s'interroger sur la confiance que l'on pouvait avoir dans l'ensemble de la consultation. Il annonçait qu'il ne serait membre d'aucun organe législatif ou exécutif auquel celle-ci donnerait naissance.

10. Le 18 avril, l'Alliance de Juba s'est réunie et a décidé de créer quatre sous-comités pour surveiller les stratégies postélectorales de l'opposition. L'un de ces sous-comités a été chargé d'organiser la contestation civile des résultats électoraux. Le 20 avril, certains membres des National Consensus Forces (Forces du consensus national), ou NCF, ont rejeté l'idée de participer au Gouvernement d'unité nationale.

11. Le 18 avril également, des membres du Forum des partis politiques du Sud-Soudan qui regroupe huit partis, dont le SPLM-Democratic Change, ont accusé la Commission électorale d'atermoiements dans le règlement des infractions commises dans le sud au moment du scrutin. Ils ont également accusé les observateurs internationaux d'avoir été partiaux en faveur du SPLM et déclaré que la consultation avait été marquée dans le sud par des infractions sans précédent.

12. Le 19 avril, le représentant de la Southern People's Liberation Army (Armée de libération du peuple du sud), ou SPLA, au Comité militaire conjoint de l'État du

Nil Bleu, a attiré l'attention sur le renforcement des forces armées soudanaises dans cet État. Cependant, la tension s'est sensiblement relâchée quand la Commission électorale a annoncé que le candidat du SPLM avait obtenu le poste de gouverneur de l'État.

13. TAMAM, réseau de 120 associations civiles soudanaises, a qualifié de « frauduleux » les résultats des élections et demandé la reprise de toute la consultation, avec notamment un nouveau recensement et une nouvelle commission électorale.

III. Préparatifs des élections et scrutin

14. Des retards ont été constatés dans l'impression des bulletins de vote et la rédaction définitive des listes électorales et des listes des bureaux de vote, en raison notamment de la modification de dernière minute du nombre maximum d'électeurs affectés à chaque bureau, qui a obligé à refaire beaucoup de colis de documents. Malgré tout, les pièces nécessaires sont arrivées dans la quasi-totalité des bureaux de vote à temps pour que la consultation puisse commencer le 11 avril 2010. Dans l'État du Nil Blanc, les bulletins de vote concernant l'Assemblée nationale et l'Assemblée d'État ont dû être réimprimés, ce qui a retardé le début du scrutin dans tout l'État.

15. Des erreurs d'imprimerie découvertes dans les bureaux de vote même ont amené la Commission électorale à reporter les élections dans 33 circonscriptions, n'y autorisant que le vote pour les listes de femmes et les listes de partis. Dans certains cas, les bureaux de vote n'ont pas reçu les bons bulletins et il a fallu retarder l'ouverture du scrutin de quelques heures pour permettre aux Hautes Commissions de régler le problème et à la consultation de reprendre.

16. La consultation a été interrompue dans certaines localités par des incidents mettant la sécurité en jeu, surtout dans le Sud-Soudan, mais aussi dans le Darfour occidental. À Kulbus (Darfour occidental), la majorité des bureaux étaient fermés le premier jour du scrutin, en raison paraît-il des menaces proférées par le Justice and Equality Movement (Mouvement pour la justice et l'égalité); certains bureaux ont cependant rouvert le deuxième jour, pour ne plus fermer ensuite.

17. Au Sud-Soudan, on a signalé de tous côtés des cas d'immixtion dans l'opération électorale, notamment dans les États du Bahr el-Ghazal septentrional et d'Unité. Dans plusieurs localités, le personnel n'a pas été autorisé à ouvrir les portes des bureaux de vote; dans d'autres, les bureaux sont restés fermés et les urnes saisies. Des accrochages entre les villageois et la police, et des faits d'intimidation des électeurs, des candidats de l'opposition, des candidats indépendants, du personnel électoral et des membres des Hautes Commissions, ont également été rapportés dans ces deux États. À certains endroits, il y a eu arrestation et mise en détention d'observateurs nationaux, de chefs traditionnels, de candidats de l'opposition, d'agents des candidats des partis ou des candidats indépendants et d'officiels des élections. On n'a signalé aucun incident de harcèlement des observateurs internationaux, mais des militants de l'opposition et des candidats indépendants, ainsi que des observateurs nationaux, ont été empêchés dans certaines localités de suivre la consultation, le comptage des bulletins et le calcul des résultats.

18. La phase du triage et du comptage des bulletins a commencé le 16 avril 2010, comme l'a annoncé, le 15 avril, la Commission électorale nationale à l'issue de la période de consultation. Le comptage a duré au moins 24 heures dans beaucoup de localités. Le rassemblement des bulletins dans les capitales d'État a commencé immédiatement après. On a signalé des retards dans le versement de la rémunération du personnel électorale, qui, dans certains cas, a refusé de remettre les résultats et les bulletins tant qu'il n'aurait pas reçu l'intégralité de ce qui lui était dû pour l'ensemble de la période.

19. La Commission électorale nationale avait prévu au départ de faire la comptabilité des voix grâce à des moyens informatiques, avec un personnel de saisie établi dans chacune des 25 capitales d'État. Ayant déjà fixé publiquement puis reporté à plusieurs reprises la date officielle de proclamation des résultats, elle a finalement suspendu le travail informatique et procédé à une compilation manuelle. L'opération a connu des retards importants, notamment dans le Sud-Soudan, en raison de problèmes logistiques et techniques – dont la mauvaise préparation des colis de bulletins à la fin du scrutin – et de la contestation des résultats d'environ 150 000 formulaires. On a signalé que du personnel de l'État du Bahr el-Ghazal occidental avait caillassé les bureaux de la Haute Commission d'État et obligé les centres de saisie à fermer pour quelques heures. Parmi les autres difficultés, on relève le manque de personnel, la non-formation du personnel recruté, les retards d'installation et de mise en fonction des logiciels de calcul et l'insuffisance du parc d'ordinateurs. Les équipes de terrain de la Division électorale de la MINUS ont collaboré avec les Hautes Commissions d'État pour cerner les problèmes et en informer en temps utile le siège de Khartoum de la Commission.

20. Dans les États du nord, y compris les trois États du Darfour, les centres de données fonctionnent actuellement, mais le rythme de saisie reste faible. Il a fallu à plusieurs reprises reporter la date de proclamation des résultats finals de toutes les élections fixée par la Commission électorale. Celle-ci tient des conférences de presse quotidiennes pour annoncer les résultats. Les premières annonces datent du 16 avril 2010, et les résultats des circonscriptions électorales ont commencé à être publiés le 19. Le 20 a été proclamée l'obtention du poste de gouverneur de Khartoum par le candidat NCP et le 21 on a annoncé la victoire du NCP pour les postes de gouverneur de l'État du Nil et des États du nord. Le 22 avril a été proclamée la victoire du candidat SPLM dans l'État du Nil Bleu et des candidats NCP dans les États de la mer Rouge, du Nil Blanc, du Sinnar, de Gezira et de Gaderef.

21. Le 26 avril 2010, la Commission a proclamé Omar Al-Bashir, candidat sortant, victorieux dans l'élection présidentielle nationale et Salva Kiir, candidat sortant, victorieux dans l'élection présidentielle du Sud-Soudan.

22. Plusieurs groupes d'observateurs internationaux et nationaux ont fait des déclarations provisoires d'où il ressort que si la consultation ne répondait pas totalement aux normes internationales, elle n'en marquait pas moins un pas considérable sur la voie de la démocratisation du Soudan. Les observateurs régionaux se sont montrés plus réservés dans leurs conclusions et ont félicité la Commission électorale nationale de la façon dont elle avait maîtrisé l'opération, en déclarant que les élections faisaient date dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global.

23. La MINUS continue de conseiller et d'aider la Commission électorale et les Hautes Commissions d'État à gérer les résultats des élections. Elle travaille également avec la Commission électorale aux préparatifs des élections qui devront être reprises dans les 60 jours et des élections du Kordofan méridional (gouverneur et députés à l'Assemblée d'État) et de l'État de Gezira (Assemblée d'État) reportées à une date ultérieure en 2010. La MINUS continue d'aider la Commission électorale à faire face aux contestations et aux recours avec sérieux et de façon transparente.

IV. Évolution des conditions de sécurité

24. Si l'on peut dire que le processus électoral s'est déroulé jusqu'à présent sans violences trop graves, on a signalé des incidents dans certaines localités du Sud-Soudan, notamment celles où il y avait déjà eu des conflits intercommunautaires dans le passé et où les résultats finals étaient très serrés entre candidats indépendants et candidats sortants.

25. C'est dans les États du sud (Bahr el-Ghazal septentrional, Unité, Equatoria central et Equatoria occidental) que les tensions et les violences ont été le plus nombreuses, États dans lesquels les gouverneurs nommés par le SPLM avaient à faire face à la concurrence très vive des candidats indépendants. Dans certains cas, paraît-il, la SPLA et le Service de police du Sud-Soudan auraient été mis à contribution pour intimider les opposants. Le Président du Gouvernement du Sud-Soudan, les dirigeants religieux et la MINUS s'efforcent de convaincre les candidats au poste de gouverneur dans les régions aux tensions particulièrement vives d'utiliser les voies judiciaires pour faire valoir leurs plaintes et d'éviter d'exciter leurs partisans.

26. Dans le Kordofan méridional, les opérations de vote et de comptage des voix ont été relativement paisibles, en partie sans doute parce que la Commission électorale a décidé de reporter les élections à l'Assemblée d'État et au poste de gouverneur en attendant que l'État procède à un nouveau recensement. Le Gouverneur NCP et le Gouverneur adjoint SPLM ont fait paraître à la fin de la consultation un communiqué commun dans lequel ils appelaient à conserver une attitude calme lors du comptage des voix et de la proclamation des résultats. Le report des élections du Kordofan méridional pourrait amener à retarder aussi les consultations populaires prévues pour l'instant en janvier 2011.

27. Dans l'État du Nil Bleu, la situation est restée tendue en raison de la faible différence de suffrages entre le Gouverneur SPLM sortant, Malik Aggar, et le candidat NCP, Farrah Aggar. On n'a signalé cependant aucun incident de quelque importance. Le scrutin s'est déroulé dans le calme et les deux camps ont lancé de pressants appels au calme, dans lesquels ils insistaient pour que l'on s'incline devant les résultats officiels. Le 22 avril, la Commission électorale a proclamé la victoire du candidat SPLM au poste de gouverneur.

28. Bien que la sécurité relève essentiellement des responsabilités du Gouvernement soudanais pendant et après les élections, la MINUS a renforcé son travail de gestion des conflits et d'instauration de la confiance, tout en préparant un plan de secours pour parer à d'éventuels besoins humanitaires. Ses activités ont aussi consisté à renforcer la présence sur le terrain de tous ses éléments, y compris en matière d'alerte avancée, de surveillance des zones de conflit potentiel et de surveillance du respect des droits de l'homme. Elle a également ouvert un dialogue

avec les autorités soudanaises et les divers acteurs politiques pour s'assurer qu'ils étaient conscients des litiges éventuels et leur proposer des solutions. Sur ce plan, elle a travaillé en étroite collaboration avec les organismes humanitaires qui ont procédé à des préparatifs sérieux dans l'hypothèse d'une situation d'urgence. Pendant le transport des bulletins, y compris leur récupération à la fin du scrutin, elle a fourni un soutien militaire de convoyage de renfort, sans compter qu'elle a assuré la protection du personnel et des biens de l'ONU.

29. Pendant le scrutin, les opérations de patrouille lancées pour vérifier la situation sur le terrain et contrôler la sécurité générale des secteurs se sont principalement concentrées sur les points chauds déjà connus. Les mécanismes de surveillance de l'armistice, dont le Comité militaire conjoint du cessez-le-feu (CJMC), le Comité militaire conjoint de zone (AJMC) et l'Équipe militaire commune (JMT), ont été placés en état d'alerte pour le cas où apparaîtrait une situation d'urgence. La présence de l'ONU restera renforcée dans les zones clés jusqu'après la proclamation des résultats, pour atténuer les risques qui pourraient menacer localement la sécurité.

V. Gouvernance et droits de l'homme

30. Même si les élections se sont pour l'essentiel déroulées dans le calme, on signale plusieurs cas de harcèlement, d'intimidation, d'arrestation arbitraire et de détention d'électeurs, d'agents et de partisans des partis politiques et de membres officiels de la Commission électorale.

31. Dans le nord, la MINUS a été mise au courant de certains incidents au cours desquels le NCP, les Services nationaux de renseignement et de sécurité et les Forces de sécurité ont intimidé et harcelé des partis d'opposition, des candidats indépendants et leurs partisans, ainsi que des représentants de la société civile. Le 11 avril 2010, 11 militants agissant pour des candidats indépendants et des candidats du Beja Congress ont été enlevés dans six bureaux de vote de l'État de la mer Rouge et sont restés détenus plusieurs heures. Le frère du Gouverneur sortant (NCP) aurait été arrêté car il aurait été impliqué dans l'incident. Peu après le premier jour des élections, les Services nationaux de renseignement et de sécurité auraient arrêté et détenu trois membres du Parti communiste soudanais parce qu'ils avaient appelé à boycotter les élections à Kosti. Un incident analogue visant six membres du Parti communiste se serait également produit à Port-Soudan le 9 avril. Le 14 avril, deux membres du groupe militant Girifna auraient frappé un militant NCP en présence de la police, à proximité d'un bureau de vote de l'Omdurman. Ils ont été ensuite prévenus de tentative d'enlèvement du militant en cause.

32. Au Sud-Soudan, on a signalé que le SPLM, le Service de police du Sud-Soudan et la SPLA intimidaient, harcelaient et parfois arrêtaient et détenaient des candidats de l'opposition et des candidats indépendants, des militants politiques et des membres du personnel de la Commission électorale. Pendant le scrutin, la SPLA aurait arrêté des militants et des partisans d'un candidat indépendant dans l'État du Bahr el-Ghazal septentrional. Dans le même État, le 13 avril, des partisans armés du SPLM auraient pénétré dans un bureau de vote, battu et agressé les électeurs et le personnel de service. La MINUS a appris que la SPLA avait arrêté et détenu des partisans de l'opposition dans les États de l'Aweil septentrional et de l'Aweil occidental. Le 15 avril 2010, des hommes armés non identifiés ont cambriolé et

saccagé le bureau de Juba du NCP et se sont emparés de documents et de matériel. À Yambio, dans l'État d'Equatoria central, un partisan d'un candidat indépendant a été hospitalisé après avoir été battu, ainsi qu'un autre militant, dans un bureau de vote le 14 avril par un soldat de la SPLA et un officier des services de renseignement.

33. Pour ce qui est des trois zones, on a reçu de nombreuses plaintes pour intimidation et menaces exercées contre des civils, des candidats et des sympathisants de l'opposition dans l'État du Nil Bleu. Le conflit qui s'était élevé entre deux familles de Kurmuk (État du Nil Bleu) a débouché le 14 avril sur un incendie criminel, qui a détruit 29 maisons. Dans un autre incident survenu également à Kurmuk, des membres de la SPLA auraient menacé de tuer cinq professeurs d'éducation civique si le NCP venait à gagner. On a également signalé que beaucoup de gens fuyaient en direction d'Ed-Damazin par crainte des violences qui risquaient de faire suite aux élections.

VI. Remarques

34. Bien que le résultat final des élections ne soit pas connu avec certitude et que tous les observateurs internationaux n'aient pas présenté leur rapport sur la manière dont la consultation s'est déroulée, le caractère relativement paisible du scrutin marque une date dans la mise en application de l'Accord de paix global. En fin de compte, ces élections devraient ouvrir un espace politique au peuple soudanais, dans le sens de l'évolution démocratique du pays. Si l'on ignore encore l'étendue de cet espace, certains progrès sont à signaler : des parlements élus ont été mis en place au niveau national et au niveau des États, les gouverneurs d'État ont été élus pour la première fois et 25 % des sièges du Parlement national et des Assemblées d'État ont été réservés aux femmes.

35. Malgré de très nombreux problèmes logistiques et administratifs, le scrutin lui-même a été relativement paisible. Il n'en reste pas moins que des risques sérieux de violence pèsent sur la période postélectorale, notamment dans les régions où les résultats ont été serrés et où des groupes importants se sont abstenus de participer, comme au Darfour. La MINUS et la MINUAD restent très vigilantes sur ce point et collaborent avec les autorités compétentes pour que la période postélectorale reste une période de paix.

36. L'ONU continue d'encourager le NCP et le SPLM à admettre qu'ils ont tous deux besoin de coopération et souhaitent l'un et l'autre maintenir le partenariat né de l'Accord de paix global tandis que le Soudan avance sur la voie du référendum. Je demande donc aux deux parties de former rapidement un gouvernement qui pourra surmonter les épreuves que le proche avenir réserve au pays. J'encourage également le SPLM à former d'urgence à Juba un gouvernement sans exclusive et à prendre des mesures actives de réconciliation pour surmonter les obstacles qu'ont fait apparaître les récentes élections. Enfin, j'en appelle aux deux parties pour qu'elles élargissent encore l'espace politique réservé à l'opposition et aux associations civiles, de sorte que les élections ne soient pas une étape de plus dans la marginalisation de ces acteurs. Les objectifs que sont pour le Soudan la paix et la stabilité amèneront la communauté internationale à travailler en étroite collaboration avec les Soudanais pendant cette dernière année de l'Accord de paix global, pour en faire une année d'ouverture et de métamorphose.